



## Plan de protection

Adaptation du 31 août 2020

Sur la base des principes édictés par la Confédération, le Musée international de la Réforme suit les directives de l'Association des Musées Suisses (AMS) concernant la protection globale des visiteurs et du personnel dans le cadre de ses activités muséales.

### Information

- Depuis sa réouverture, le mardi 12 mai 2020, les heures de visite du MIR restent inchangées : du mardi au dimanche de 10h à 17h.
- Depuis le 19 juin, les visites guidées, vernissages ou ateliers sont considérés comme « manifestations » et sont autorisées jusqu'à 1'000 personnes. Le MIR propose des visites guidées qui n'excèdent pas 20 personnes. Comme la distance de 1,5 mètre entre les participant-e-s ne peut pas être garantie systématiquement, les coordonnées\* des visiteurs sont enregistrées (en vue d'éventuelles mesures de traçabilité à prendre) et le port du masque est obligatoire pour les groupes de plus de 10 personnes ; ceci afin de favoriser la découverte de près et à plusieurs des œuvres exposées.
- Le public est informé sur le site internet du MIR et sur place de toutes les mesures prises et des comportements attendus pour la visite du Musée.

### Hygiène

- Le Musée met à disposition une borne de lavage des mains à l'entrée des salles d'exposition ainsi que des lavabos équipés de savon et de papier à usage unique dans les WC ; il assure également la désinfection régulière des WC et des zones de contact potentielles (poignées de portes, mains courantes, comptoir d'accueil, machines de paiement, etc.).
- Comptoir d'accueil et boutique
  - Tout ce qui se prête à la manipulation est retiré de la distribution (dépliants, plans, documents de consultation, etc.).
  - L'accès aux articles de la boutique est limité.
  - Le trafic des paiements sans contact est privilégié.

- Salles d'exposition
  - Les documents de salle sont retirés.
  - Compte tenu de son exigüité, le salon de musique n'est pas accessible au public.

### **Distanciation sociale**

- Pour garantir un espace de 10 m<sup>2</sup> par personne, le Musée peut accueillir 35 visiteurs à la fois ; le nombre de personnes autorisées par salle est affiché dans chacune d'elle. En cas d'affluences plus importantes, les visiteurs veillent à laisser leurs coordonnées\* à l'accueil (en vue d'éventuelles mesures de traçabilité à prendre). Le port du masque est également vivement recommandé.
- Un marquage au sol indiquant les distances à respecter est tracé (cour intérieure, accueil, vestiaires et couloirs).
- Comptoir d'accueil et caisse : des écrans en plexiglass séparent les visiteurs du personnel d'accueil.
- La visite de la salle de la Compagnie se déroule quand les visiteurs ont achevé leur parcours de l'exposition du MIR, avant de quitter la cour de la Maison Mallet.

### **Audioguides et dispositifs interactifs**

- Chaque audioguide remis à un visiteur qui le réclame est au préalable désinfecté sous ses yeux, puis à nouveau après usage.
- Les systèmes d'oreillettes mis à disposition pour les visites guidées sont également systématiquement désinfectés.
- Les iPads de consultation sont accessibles et régulièrement désinfectés. Aucun autre dispositif interactif nécessitant l'action des visiteurs (jeux ou maquette) n'est disponible.

### **Personnel du Musée**

- Le personnel du Musée est présent à l'accueil et dans les salles du Musée pour assurer les démarches commerciales, transmettre les informations et veiller au confort et au respect des règles de sécurité.

### **\* Prise de coordonnées**

- Les données de contact ne sont pas utilisées à d'autres fins que d'éventuelles opérations de traçabilité ; elles sont conservées durant les 14 jours suivant la manifestation ou la visite du MIR puis, passé ce délai, sont immédiatement détruites.